

# CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

**6<sup>ème</sup> REUNION DE 2004**

**Séance du 26 novembre 2004**

CG04/6ème/I-0

### DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2004

---

Vu le projet de décision modificative n° 2 de 2004,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Adopte la décision modificative n° 2 de 2004 du département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 056 893 €**;

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : 0

Abstention : 1

Adopté.

Ont voté la DM2 : MM. ALBERT, ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, BRUNET, CAMBON, DAGEN, Mme DE SANTI, MM. DESCAZEAUX, EMPOCIELLO, Francis GARRIGUES, Roland GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LAFON, LARROQUE, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, QUEREILHAC, RAYNAL, ROGER, ROSET, VIGUIE.

S'est abstenu : M. BONHOMME.

Le Président,